



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/EB.AIR/2006/12
ECE/EB.AIR/WG.1/2006/13/Rev.1
28 septembre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Vingt-quatrième session
Genève, 11-14 décembre 2006
Point 12 de l'ordre du jour provisoire

Groupe de travail des effets

Vingt-cinquième session
Genève, 30 août-1^{er} septembre 2006
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT RÉVISÉ SUR LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS
RELATIVES AUX EFFETS¹**

Note établie par le Bureau du Groupe de travail des effets
en collaboration avec le secrétariat

INTRODUCTION

1. À sa vingt-troisième session, l'Organe exécutif de la Convention a rappelé aux Parties sa décision 2002/1 sur le financement des activités de base (ECE/EB.AIR/77/Add.1, annexe I). Il a pris note des contributions versées en 2004 et 2005 au Fonds d'affectation spéciale pour le financement des activités de base non visées par le Protocole de l'EMEP, tant de celles en espèces que de celles en nature reçues directement par les centres des programmes.

¹ Ce rapport a été révisé à la demande du Groupe de travail des effets, à sa vingt-cinquième session, en vue de sa soumission à l'Organe exécutif à sa vingt-quatrième session.

2. En particulier, l'Organe exécutif a noté que la décision 2002/1 n'avait pas permis d'obtenir les fonds nécessaires pour coordonner les activités de base non visées par le Protocole de l'EMEP.
3. L'Organe exécutif a prié le secrétariat d'informer les Parties des contributions qu'il leur était recommandé de verser pour boucler le budget de 2006, en les invitant à procéder comme prévu dans la décision 2002/1. Il a également demandé instamment à toutes les Parties qui ne l'avaient pas encore fait d'envisager de verser sans retard excessif les contributions en espèces recommandées au Fonds d'affectation spéciale afin de financer les activités de base. En outre, il a noté, en s'en félicitant, l'appui essentiel fourni à la Convention et à ses organes par les pays chefs de file, les pays qui hébergeaient des centres de coordination et ceux qui organisaient des réunions, ainsi que les pays qui finançaient les activités de leurs centres de liaison/points de contact nationaux ou la participation active d'experts nationaux.
4. Conformément à la décision 2002/1, l'Organe exécutif a décidé d'adopter, pour les activités de base non financées au titre du Protocole de l'EMEP, un budget de 2 152 700 dollars des États-Unis pour 2006 (EB.AIR/2005/2, tableau 8) et un budget provisoire de 2 152 700 dollars des États-Unis, tant pour 2007 que pour 2008. Les contributions versées au Fonds d'affectation spéciale et l'utilisation qui en a été faite sont présentées brièvement dans les sections I et II ci-après.
5. L'Organe exécutif a aussi pris note de la nécessité de développer le mécanisme de financement des activités de base non visées par le Protocole de l'EMEP. Ces questions ont été également traitées dans le document EB.AIR/2005/2. Le secrétariat souhaitait appeler l'attention sur un certain nombre d'autres points de détail (voir la section III ci-après).
6. Le Bureau du Groupe de travail des effets a établi un projet de budget détaillé pour couvrir les dépenses liées aux activités de base en 2007 (tableau 1) et a suggéré un budget provisoire pour 2008 et 2009 de 2 152 700 dollars. Il a proposé que les priorités en matière de coordination internationale soient axées sur les éléments du projet de plan de travail pour 2007 soumis pour approbation par le Groupe de travail (voir la section IV ci-après).

I. CONTRIBUTIONS EN ESPÈCES RECOMMANDÉES EN 2005 ET 2006

7. Les contributions en espèces arrêtées dans la décision 2002/1 de l'Organe exécutif aux fins du financement partiel des dépenses essentielles de coordination des activités relatives aux effets qui ont été versées au Fonds d'affectation spéciale en 2005 et 2006 (au 31 mai 2006) sont présentées dans les tableaux 2 et 3, respectivement. Outre les contributions en espèces affectées à tel ou tel programme, les tableaux indiquent dans la colonne «Activités relatives aux effets – GEN» les contributions en espèces sans affectation particulière, dans la colonne «CMEI» les contributions allouées au Centre pour les modèles d'évaluation intégrée, dans la colonne «Contribution totale» le montant total des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale par les différents pays pour l'année considérée, dans la colonne «Contribution de l'année précédente» les contributions pour l'année précédente versées en cours d'année, et dans la colonne «Contribution arrêtée» les montants des contributions qu'il a été décidé de demander aux différents pays de verser au Fonds d'affectation spéciale pour l'année considérée.

8. Les contributions en nature telles que convenues dans la décision 2002/1 de l'Organe exécutif aux fins du financement partiel des dépenses essentielles de coordination des activités relatives aux effets qui ont été versées au Fonds d'affectation spéciale en 2005 et 2006 (au 31 mai 2006) sont présentées dans les parties a) et b), respectivement, du tableau 4.

9. En sus des contributions en espèces et en nature indiquées aux tableaux 2, 3 et 4 et des contributions substantielles des pays chefs de file des programmes ainsi que des pays qui hébergent les centres des programmes (contributions faites directement aux centres), un certain nombre de Parties ont également apporté un appui supplémentaire aux activités relatives aux effets en accueillant des réunions d'équipes spéciales, des ateliers et/ou des réunions d'experts.

II. UTILISATION DES CONTRIBUTIONS EN ESPÈCES RECOMMANDÉES EN 2006

10. Le tableau 5 indique l'utilisation qui a été faite des contributions en espèces avec ou sans affectation particulière au cours de la période 2000-2006 (au 31 mai 2006). Par rapport aux années antérieures, les contributions en espèces au Fonds d'affectation spéciale qui n'étaient pas réservées à tel ou tel programme ont permis en 2005 de consacrer des montants importants au financement des activités non visées par le Protocole de l'EMEP. Les chiffres indiqués à la ligne «Rapports de fond» correspondent a) aux montants versés aux programmes en 2001 à titre de dédommagement partiel pour les dépenses précédemment engagées aux fins de l'établissement du rapport sur les tendances des effets de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, et b) aux montants versés en 2002, 2003 et 2004 pour financer les services d'un consultant chargé de préparer le rapport de fond de 2004 sur l'examen et l'évaluation des effets de la pollution atmosphérique et des tendances enregistrées à cet égard et d'aider à en mettre au point la version définitive.

11. Avant l'adoption de la décision 2002/1 de l'Organe exécutif, les contributions en espèces étaient versées assez irrégulièrement aux centres des programmes, et les versements dépendaient de la disponibilité des fonds. Depuis 2002, les contributions sont devenues suffisamment régulières pour permettre des versements annuels réguliers. Dans le cadre de la procédure contractuelle officielle appliquée par l'Organisation des Nations Unies pour ce Fonds d'affectation spéciale, on a recours à des instruments d'exécution. Des modalités analogues sont utilisées pour les centres de l'EMEP.

12. En 2006, la répartition des contributions en espèces s'est faite en vertu de contrats officiels assortis d'instruments d'exécution. Ces contrats ont été conclus entre la CEE et les instituts auxquels l'Organe exécutif, dans sa décision 2002/1, a reconnu le statut de centres (de coordination) désignés des programmes internationaux concertés (PIC) et de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique. Le Bureau du Groupe de travail a approuvé les tâches et les résultats attendus des centres, tels que définis dans le plan de travail de 2006 adopté dans le cadre de la Convention.

III. DÉVELOPPEMENT DU MÉCANISME DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE BASE

13. À sa vingt-troisième session, l'Organe exécutif a prié le Groupe de travail des effets, agissant en collaboration avec le secrétariat, de déterminer comment améliorer l'information sur la budgétisation, le financement et l'exécution du plan de travail. Les centres des programmes ont établi leurs budgets à l'avance, pour approbation, mais les contributions des Parties, dont le montant et la date de versement sont imprévisibles, n'ont permis de réunir qu'une partie des ressources budgétaires nécessaires. Il n'a pas été proposé de plans (par exemple l'annonce de versements anticipés) justifiant une budgétisation plus détaillée. Ces dernières années, le secrétariat a présenté les informations financières sous différentes formes pour répondre aux besoins du Groupe de travail et de l'Organe exécutif. Il a également reçu des centres des états financiers rendant compte de l'utilisation des contributions au Fonds d'affectation spéciale. Le Groupe de travail a fait d'importants progrès en ce qui concerne la diffusion des résultats, qui sont présentés séparément pour chaque élément du plan de travail dans le rapport d'ensemble annuel du Groupe de travail.

14. L'Organe exécutif a aussi prié le secrétariat de fournir des informations sur les contributions en nature apportées par les Parties à l'appui des activités de base n'entrant pas dans le champ d'application de la décision 2002/1 et a prié les Parties de communiquer au secrétariat les renseignements nécessaires à cet effet. Le secrétariat s'est fondé sur les déclarations reçues pour enregistrer les contributions en question, dont le niveau et la nature varient. Les informations correspondantes sont présentées dans le tableau 4.

15. L'Organe exécutif a en outre jugé que le Groupe de travail des effets devrait réfléchir aux modes de répartition possibles des ressources du Fonds d'affectation spéciale. Le secrétariat a continué de répartir les contributions sans affectation particulière de manière égale entre tous les centres des programmes en l'absence d'information sur leurs besoins respectifs et sur les contributions en nature non déclarées qui leur étaient faites par les Parties. Le premier objectif devrait être de veiller à ce que les Parties acquittent l'intégralité de leur contribution financière conformément à la décision 2002/1 de l'Organe exécutif. Il pourrait être nécessaire de mettre sur pied un mécanisme d'examen de la répartition des contributions en fonction des besoins de coordination internationale et des priorités des activités de base.

IV. TÂCHES PRIORITAIRES POUR 2007 (DEVANT ÊTRE PARTIELLEMENT FINANCÉES PAR LE FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE)

16. Lors de la réunion qu'il a tenue à Genève du 1^{er} au 3 mars 2006, le Bureau élargi du Groupe de travail des effets, regroupant le Bureau du Groupe de travail, les présidents des Équipes spéciales et les représentants des centres des PIC, est convenu que les contrats officiels restent fondés sur le plan de travail adopté dans le cadre de la Convention. Le projet de plan de travail pour 2007 du Groupe de travail des effets et les listes de tâches proposées pour chaque programme figurent dans le document ECE/EB.AIR/WG.1/2006/4.

Tableau 1. Dépenses de coordination internationale en 2007 pour les activités de base qui ne sont pas financées au titre du Protocole EMEP
(en milliers de dollars É.-U.)

Activités	PIC-Forêts; CCP ¹	PIC-Eaux; CP ²	PIC-Matériaux; CRPP ³	PIC-Végétation; CCP ⁴	PIC-Surveillance intégrée; CP ⁵	PIC-Modélisation et cartographie; CCE ⁶	Équipe spéciale des aspects sanitaires ⁷	CMEI ⁸	Total partiel – Activités
Surveillance et évaluation	100	60	70	30	75				335
Dose-réponse	40	60	75	75	40				290
Charges et niveaux critiques	45	35	70	55	30	135			370
Modélisation dynamique	35	40	35	20	80	140			350
Gestion de la base de données	85	65	60	70	75	35			390
Total PIC, Équipe spéciale et CMEI	305	260	310	250	300	310	115	240	2 090 ⁹

¹ Programme international concerté (PIC) d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts; pays chef de file: Allemagne; Centre de coordination: Centre fédéral de recherche sur la foresterie et les produits forestiers de Hambourg (Allemagne).

² PIC d'évaluation et de surveillance de l'acidification des cours d'eau et des lacs; pays chef de file: Norvège; Centre de coordination: Institut norvégien de recherche sur l'eau d'Oslo (Norvège).

³ PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels; pays chefs de file: Suède et Italie; Centre de recherche principal: Institut de recherche sur la corrosion et les métaux, Stockholm (Suède).

⁴ PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures; pays chef de file: Royaume-Uni; Centre de coordination: Centre d'écologie et d'hydrologie de Bangor (Royaume-Uni).

⁵ PIC de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes; pays chef de file: Suède; Centre de coordination: Institut finlandais de l'environnement d'Helsinki (Finlande).

⁶ PIC de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques; pays chef de file: Allemagne; Centre de coordination pour les effets: Agence néerlandaise de l'environnement, Bilthoven (Pays-Bas).

⁷ Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique; dirigée par le Centre européen de l'environnement et de la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Bonn (Allemagne); principaux coûts de coordination pris en charge par le Centre européen de l'environnement et de la santé de l'OMS.

⁸ Centre pour les modèles d'évaluation intégrée: Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA), Laxenburg (Autriche).

⁹ Plus 3 % au titre des dépenses d'appui au programme, soit 62 700 dollars É.-U.

Tableau 2. Contributions en espèces versées en 2005 aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention
(en dollars É.-U.)

	PIC- Forêts	PIC- Eaux	PIC- Matériaux	PIC- Végétation	PIC- Surveillance intégrée	PIC- Modélisation et cartographie	Aspects sanitaires	Activités relatives aux effets – GEN	CMEI	Contribution totale	Contribution de l'année précédente	Contribution arrêtée
Allemagne	27 705									27 705		488 533
Arménie								88	13	100		100
Autriche									47 358	47 358		47 358
Azerbaïdjan												200
Bélarus												950
Belgique								52 462	7 495	59 957		56 460
Bosnie-Herzégovine								175	25	200		200
Bulgarie								531	76	607		650
Canada								14 500	2 071	16 571		
Chypre								1 663	238	1 900		1 900
Croatie								1 706	244	1 950		1 950
Danemark								32 774	4 682	37 456		37 456
Espagne												125 959
Estonie								438	63	500		500
États-Unis								8 750	1 250	10 000		
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine												300
Fédération de Russie												60 010
Finlande								22 841	3 263	26 104		26 104
France												323 355

	PIC-Forêts	PIC-Eaux	PIC-Matériaux	PIC-Végétation	PIC-Surveillance intégrée	PIC-Modélisation et cartographie	Aspects sanitaires	Activités relatives aux effets – GEN	CMEI	Contribution totale	Contribution de l'année précédente	Contribution arrêtée
Géorgie												250
Grèce												26 955
Hongrie	655							5 230	747	6 632		6 001
Irlande								12 864	1 838	14 702		14 702
Islande								1 444	206	1 650		1 650
Italie												253 280
Kazakhstan												1 400
Kirghizistan												50
Lettonie												500
Liechtenstein								263	38	300		300
Lituanie								725	104	829		850
Luxembourg	129							3 501	500	4 130		4 001
Malte												750
Monaco								175	25	200		200
Norvège	1 695	32 280								33 975		32 305
Pays-Bas												86 915
Pologne	2 114							16 540	2 363	21 017		18 903
Portugal												23 104
République de Moldova												100
République tchèque								8 883	1 269	10 152		10 152
Roumanie												2 900
Royaume-Uni												276 847

	PIC-Forêts	PIC-Eaux	PIC-Matériaux	PIC-Végétation	PIC-Surveillance intégrée	PIC-Modélisation et cartographie	Aspects sanitaires	Activités relatives aux effets – GEN	CMEI	Contribution totale	Contribution de l'année précédente	Contribution arrêtée
Serbie-et-Monténégro												1 000
Slovaquie	795							1 881	269	2 945		2 150
Slovénie								3 545	506	4 051		4 051
Suède												51 346
Suisse	3 365							34 449	4 921	42 735		63 711
Turquie												22 004
Ukraine												2 650
Communauté européenne								58 593	8 370	66 963		71 685
Contribution totale	36 458	32 280						284 019	87 932	440 689		2 152 700

Tableau 3. Contributions en espèces versées en 2006 aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention
(en dollars É.-U.) (au 31 mai 2006)

	PIC- Forêts	PIC- Eaux	PIC- Matériaux	PIC- Végétation	PIC- Surveillance intégrée	PIC- Modélisation et cartographie	Aspects sanitaires	Activités relatives aux effets – GEN	CMEI	Contribution totale	Contribution de l'année précédente	Contribution arrêtée
Allemagne												488 533
Arménie												100
Autriche	2 360									2 360		47 358
Azerbaïdjan												200
Bélarus												950
Belgique												56 460
Bosnie-Herzégovine												200
Bulgarie								569	81	650		650
Canada												
Chypre								1 663	238	1 900		1 900
Croatie								1 706	244	1 950		1 950
Danemark								32 774	4 682	37 456		37 456
Espagne												125 959
Estonie												500
États-Unis								8 750	1 250	10 000		
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine												300
Fédération de Russie												60 010
Finlande												26 104
France												323 355

	PIC-Forêts	PIC-Eaux	PIC-Matériaux	PIC-Végétation	PIC-Surveillance intégrée	PIC-Modélisation et cartographie	Aspects sanitaires	Activités relatives aux effets – GEN	CMEI	Contribution totale	Contribution de l'année précédente	Contribution arrêtée
Géorgie												250
Grèce												26 955
Hongrie								5 251	750	6 001		6001
Irlande								12 864	1 838	14 702		14 702
Islande												1 650
Italie												253 280
Kazakhstan												1 400
Kirghizistan												50
Lettonie												500
Liechtenstein								263	38	300		300
Lituanie								725	104	829		850
Luxembourg								3 501	500	4 001		4 001
Malte												750
Monaco								175	25	200		200
Norvège		32 280								32 280		32 305
Pays-Bas												86 915
Pologne												18 903
Portugal												23 104
République de Moldova												100
République tchèque												10 152
Roumanie								2 538	363	2 900		2 900
Royaume-Uni												276 847

	PIC-Forêts	PIC-Eaux	PIC-Matériaux	PIC-Végétation	PIC-Surveillance intégrée	PIC-Modélisation et cartographie	Aspects sanitaires	Activités relatives aux effets – GEN	CMEI	Contribution totale	Contribution de l'année précédente	Contribution arrêtée
Serbie-et-Monténégro												1 000
Slovaquie								1 881	269	2 150		2 150
Slovénie												4 051
Suède												51 346
Suisse												63 711
Turquie												22 004
Ukraine												2 650
Communauté européenne								62 707	8 958	71 665		71 685
Contribution totale	2 360	32 280						135 366	19 338	189 344		2 152 700

Tableau 4. Contributions en nature reçues a) en 2005 et b) en 2006, aux fins des activités de base relevant de la Convention
(en dollars É.-U.) (au 31 mai 2006)

a)	PIC-Matériaux	PIC-Surveillance intégrée	PIC-Végétation	PIC-Modélisation et cartographie	Équipe spéciale des aspects sanitaires	CMEI	Total partiel – Parties
Espagne			5 504*				5 504
Finlande		26 104					26 104
Pays-Bas				86 915			86 915
Royaume- Uni		6 850 [†]	243 664 [†]			32 974 [†]	283 488
Suède	78 300 [‡]	28 289 [‡]					106 589
Suisse					20 833 [#]	29 167 [#]	50 000
TOTAL	78 300	61 242	249 168	86 915	20 833	62 141	558 600

* Contribution en nature correspondant à un montant de 4 370 euros.

[†] Contributions en nature correspondant respectivement à un montant de 3 733, 132 797 et 17 971 livres sterling.

[‡] Contributions en nature correspondant respectivement à un montant de 580 000 et 200 000 couronnes suédoises.

[#] Contributions en nature correspondant respectivement à un montant de 35 000 et 25 000 francs suisses.

b)	PIC-Matériaux	Total partiel – Parties
Suède*	54 200	54 200
TOTAL	54 200	54 200

* Contribution en nature correspondant à un montant de 390 000 couronnes suédoises.

Tableau 5. Utilisation des contributions en espèces pour financer en partie les activités relatives aux effets au cours de la période 2000-2006 (en dollars É.-U.) (au 31 mai 2006)

Contributions	Avec affectation particulière							Sans affectation particulière						
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006 ¹	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006 ¹
PIC-Forêts	84 000	66 000	75 700	76 200	52 000	59 000	50 000			20 300	15 000	45 000	46 000	40 000
PIC-Eaux	16 000	17 000	1 200	33 300	34 000	38 000	30 000			20 300	15 000	45 000	46 000	40 000
PIC-Matériaux		70 000	6 700							20 300	15 000	45 000	46 000	40 000
PIC-Végétation	34 500									20 500	15 000	45 000	46 000	40 000
PIC-Surveillance intégrée		13 000	700							20 300	15 000	45 000	46 000	40 000
PIC-Modélisation et cartographie	114 700	45 000	4 700	37 600						20 300	15 000	45 000	46 000	40 000
Équipe spéciale des aspects sanitaires										20 000	15 000	45 000	46 000	40 000
Rapports de fond									93 500	4 545	17 164	11 902		
TOTAL	249 200	211 000	89 000	147 100	86 000	97 000	80 000		93 500	146 545	122 164	326 902	322 000	280 000

¹ Montant engagé mais pas encore débité du Fonds d'affectation spéciale.
